



Délibération n° 1

Conseil municipal du Lundi 2 mars 2026

Direction des Finances

Domaine de compétence :

7.10 - Finances locales – divers

Le Lundi Deux Mars deux mille vingt six à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Date de convocation :
16/02/2026

Membres présents : 23

Membres ayant donné pouvoir : 6

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 4

Nombre de votants : 29

Affiché le 06/03/2026

Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bernard WAUQUIER, **Adjoint**, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Aurore WACOGNE, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur René BONVOISIN, Madame Lyliane DUFOUR, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Gérard ANDRÉ, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR et Madame Anne-Marie GOLDSTEIN. **Conseillers municipaux.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Adrien BACLET à Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Christelle BEAURAIN à Madame Andréa ÉLYSÉ, Madame Coralie PREUVOST à Monsieur Charles LANQUETIN, Monsieur Grégory HURTREL à Monsieur Gérard ANDRÉ, Madame Marine NEMPONT à Monsieur Franck TINDILLER.

Absent (s) excusé (s) :

Absent (s) non excusé(s) : Madame Justine GOSSELIN, Madame Laurence PLAISANT, Monsieur Jean-Paul HAGNERÉ et Monsieur Xavier BRASSART.

Votants : 29

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2026

Rapporteur : Monsieur Bernard WAUQUIER, Adjoint.

Synthèse de la délibération :

Débat d'orientation budgétaire 2026

Vu les articles L2312-1, L2312-3, L5211-36 et L5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe)

Vu l'avis conforme de la commission n°2 « Piloter un service public de qualité » en date du 17 février 2026 ;

Vu le rapport et sa présentation synthétique joints en annexe ;

Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire mené au sein de la commission finances du 17 février 2026,

Considérant que la présentation des orientations budgétaires doit intervenir dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget ;

Considérant que ce débat s'applique au budget principal et aux budgets annexes ;

Considérant que ce débat et le rapport constituent une formalité substantielle à l'adoption du budget ;

Considérant que les élus du Conseil Municipal ont été destinataires d'un rapport d'orientation budgétaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) ainsi que de l'existence du rapport sur lequel ce débat s'est appuyé.

La délibération a été mise aux voix et adoptée par 29 voix pour.

Vu pour être affiché le 06 Mars 2026 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire
Franck TINDILLER



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication
d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.